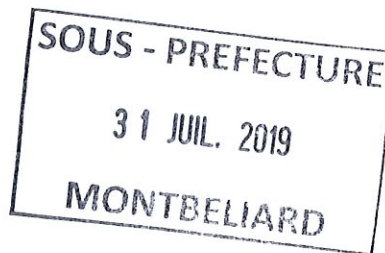


Tampon Sous-préfecture

N° 36/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



DATE DE CONVOCATION : 05/07/2019	L'an deux mil dix neuf le huit juillet à vingt heures,
DATE D’AFFICHAGE : 08/07/2019	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 22 Ayant donné procuration : 4 Absents excusés : 4 Absent : 1 Exclu : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie (arrivée à 20h04), FRANÇOIS Claudine, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska. <i>Étaient représentés :</i> BORNE Aurélien, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie, ADDE Patrick
OBJET : <i>Création Service d’Accueil de Loisirs et de jeunes sans hébergement pour les 3-12 ans</i>	<i>Procurations données :</i> BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, BEDEZ Christian a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, PLANÇON Aurélie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ADDE Patrick a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, <i>Absents excusés :</i> LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, <i>Absent :</i> GORGULU Alpay.
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0</i>	Grégory GLAB est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu’il serait souhaitable, suite à l’arrêt par l’AGASC (Maison Pour Tous) de l’organisation du service d’accueil de loisirs et de jeunes sans hébergement pour les 3-12 ans, que la commune puisse porter ce projet afin de permettre aux administrés de continuer à bénéficier d’un tel service.

Madame le Maire rappelle les objectifs fixés pour cet accueil de loisirs :

- Proposer un accueil sur des horaires élargis,
- Permettre un accès à la culture, pratiquer des activités artistiques, physiques de plein air,
- Assurer une continuité, une stabilité (équipe pédagogique communale) et une cohérence entre les différents temps d’accueil des enfants (temps périscolaires, temps scolaires et temps d’accueil loisirs)

Il est proposé d’ouvrir cet accueil de loisirs selon les horaires suivants : les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h00 (fermeture du service pendant les vacances de Noël ainsi que 3 semaines au mois d’août).

Par ailleurs la participation financière des familles est modulée en fonction du quotient familial, de la même manière que les tarifs pratiqués pour les accueils périscolaires. Afin d'assurer une cohérence avec les tarifs des temps périscolaires, et afin de maintenir des tarifs abordables, les tarifs proposés sont les suivants :

		Accueil relais du matin - tarif de l'heure (7h30-9h00) sans participation CAF	Accueil matin (9h-12h) sans participation CAF	Accueil matin (9h-12h) avec participation CAF	Accueil midi (y compris repas) sans participation CAF	Accueil midi (y compris repas) avec participation CAF	Accueil après-midi (14h-17h) sans participation CAF	Accueil après-midi (14h-17h) avec participation CAF	Accueil relais du soir - tarif de l'heure (17h-18h00)
T1	QF < 580	0.80 €	2.00 €	0.50 €	4.10 €	3.10 €	2.00 €	0.50 €	0.80 €
T2	580 < QF ≤ 900	1.00 €	2.30 €	0.80 €	5.20 €	4.20 €	2.30 €	0.80 €	1.00 €
T3	901 < QF ≤ 1800	1.10 €	2.50 €		5.75 €		2.50 €		1.10 €
T4	QF > 1800	1.30 €	3.00 €		5.90 €		3.00 €		1.30 €
T5	Extérieur	1.50 €	3.50 €		7.00 €		3.50 €		1.50 €

Au surplus, la Caisse d'Allocations Familiales de Montbéliard accepte de participer au financement de ce service sous réserve que le Conseil Municipal ait mis en place un barème variant en fonction du quotient familial des familles.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, **le Conseil Municipal**,

Considérant l'intérêt social de cette mesure,

Considérant la nécessité du maintien d'un tel service pour les administrés,

Considérant les projections budgétaires réalisées par les services communaux qui indiquent que les coûts de fonctionnement ne seraient pas alourdis pour la Commune,

Et après en avoir délibéré,

Par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

- décide la création d'un service d'accueil de loisirs et de jeunes sans hébergement pour les 3-12 ans

- autorise Madame le Maire à demander une aide de financement à la CAF.

Fait et délibéré à Bavans, le 08/07/2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 08/07/2019

Publiée le 08/07/2019.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

